

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2018Nom du tirage : **Lac Mékinac**Code de tirage : **TE0403**

Nombre de terrains : 1

Proximité du plan d'eau

Riverains	
Semi riverains	1
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS**Localisation**

Région administrative : Mauricie

MRC : de Mékinac

Municipalité : Trois-Rives

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : aucune

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 31I15 NE

Accès

Trajet : Route 155, chemin St-Joseph, chemin du lac Mékinac.

Accessibilité/Moyen de transport : automobile

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 26

Principales espèces pêchées : Touladi, ouananiche, brochet, perchaude

Terrain

Dimension (m) x (m) : ± 81 x 101

Superficie (m²) : 7956.5

Infrastructures disponibles : chemin, électricité à proximité

Arpentage/Lotissement : oui, lot 4511999 cadastre du Québec

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.

- En vertu de la Loi sur la qualité de l’environnement, la MRC ou la municipalité peut exiger, lors de la demande d’un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d’un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location d’emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/location-terrains-droits
- Le locataire dont la terre louée est située sur le territoire d’une ZEC doit acquitter certains autres frais (frais de circulation, droits de pêche, etc.). Veuillez contacter la ZEC Gros Brochet pour plus de détails.
- Les activités sur les terres du domaine de l’État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l’État sont susceptibles d’être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d’activités alimentaires, rituelles ou sociales.

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en Location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d’attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d’attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (M ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	7956.5	2428.00 \$	127.62 \$	387.47 \$		2943.09 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

(Terrain, loyer, attribution, conditions de location)

MRC de Mékinac
560, rue Notre-Dame
St-Tite (Québec) G0X 3H0
(418) 365-5151
Courriel : louis.filteau@mrcmekinac.com
Site web : www.mrcmekinac.com

Travaux sur les terres du domaine de l'État

(Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain)

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice
55, 119^e Rue
Shawinigan (Québec) G9P 5K6
(819) 536-2695
Courriel : mauricie.foret@mffp.gouv.qc.ca
Site web : <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/permis-autorisations/>

Activités fauniques

(Information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage)

Service à la clientèle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ligne sans frais : 1 877 346-6763
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca
Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/service-clientele

Vous pouvez aussi joindre :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Bureau de protection de la faune de Shawinigan
605, avenue de la Station
Shawinigan (Québec) G9N 1V9
Téléphone : 819 537-7273

Permis de construction

Municipalité de Trois-Rives
258, chemin St-Joseph
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
(819) 646-5686
Courriel : eric.piche@mrcmekinac.com
Site web : <http://www.trois-rives.com>

Information géographique

(Cartographie topographique et thématique, photographie aérienne, imagerie satellite)

MERN - Géoboutique Québec
Téléphone : 1 866 226-0977
Courriel : geoboutique@mern.gouv.qc.ca
Site web : geoboutique.mern.gouv.qc.ca